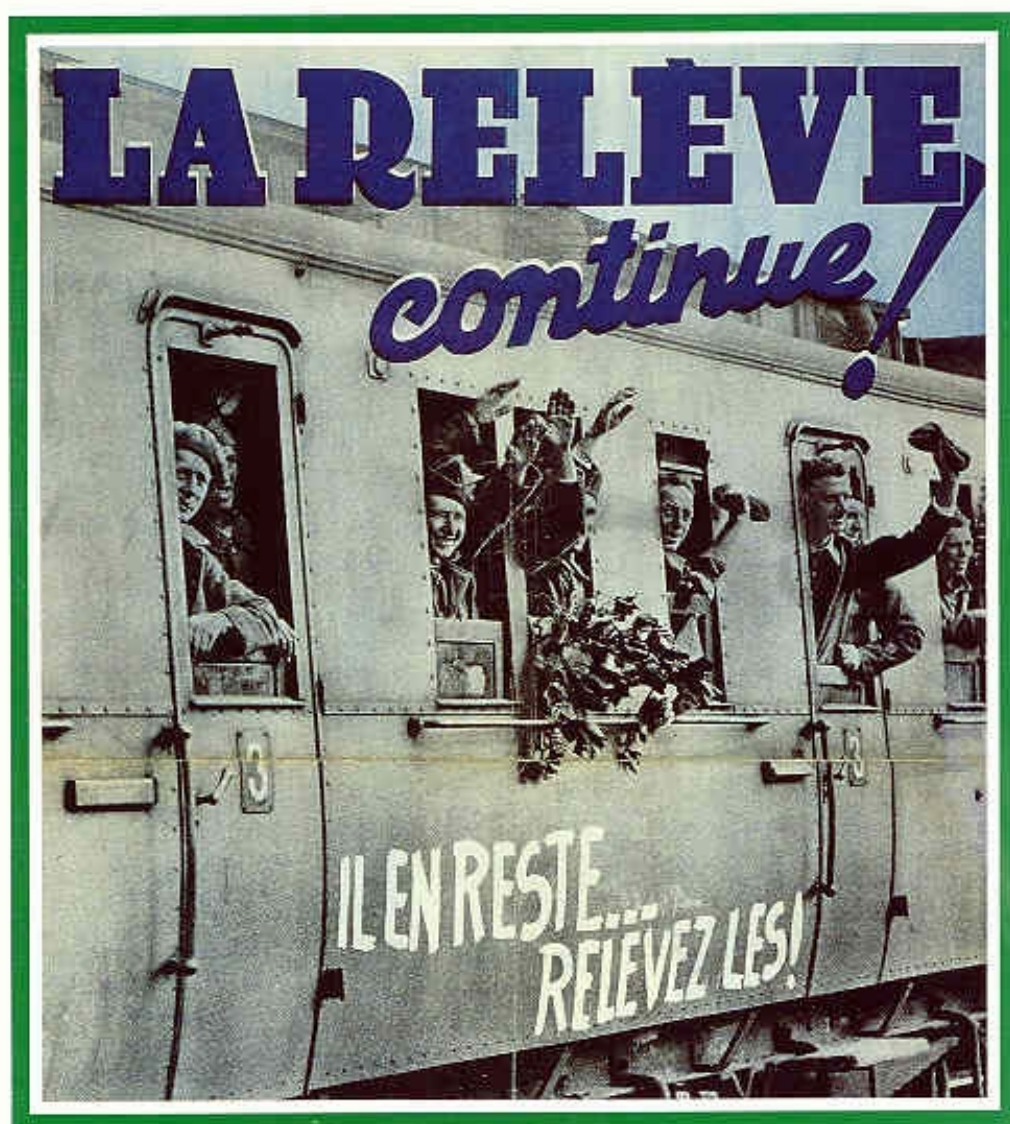


LA HAUTE-GARONNE A TRAVERS SES ARCHIVES

## LA SECONDE GUERRE MONDIALE (2)



Archives départementales de la Haute-Garonne  
Service Educatif, 1997.

# **LA HAUTE-GARONNE À TRAVERS SES ARCHIVES**

## **LA SECONDE GUERRE MONDIALE (2)**

**Anne THOUZET  
et Gilles BERNARD**

**Professeurs d'histoire-géographie chargés du Service éducatif**

avec le concours de

Pascal GASTE attaché de conservation du patrimoine

**Archives départementales  
de la Haute-Garonne  
1997**

## TABLE DES DOCUMENTS

- Doc. 1 Chronologie  
Doc. 2 Chants : *Maréchal, nous voilà !* et *le Chant des Partisans*.

### VICHY, LA COLLABORATION

- Doc. 3 Discours du "vent mauvais" (12 août 1941, J.O du 14 août).  
Doc. 4 Discours de Laval annonçant la Relève (22 juin 1942).  
Doc. 5 Discours de Xavier Vallat sur la création de la Légion Française des Combattants, (n° 1 du *Légionnaire* daté du 14 novembre 1940).  
Doc. 6 Instruction sur la collaboration de la Légion Française des Combattants avec les Représentants du Pouvoir Central (30 avril 1941).  
Doc. 7 Les statuts de la Légion (p.l du *Légionnaire*, 14 novembre 1940).  
Doc. 8 Recrutement et radiation du S.O.L (Règlement sur l'Organisation du Service d'Ordre Légionnaire, Titre I, Chapitre II ) ; Rapport sur l'état d'esprit du S.O.L (20 novembre 1942).  
Doc. 9 Recrutement et radiation de la Milice (Règlement Général sur l'Organisation de la Milice Française, février 1943, Titre I, Chapitre II).  
Doc. 10 Discours de Joseph Darnand à l'occasion de la création de la Milice (30 janvier 1943).

### LA RESISTANCE

- Doc. 11 Tract signé "Légion Française Gaulliste" (26-27 avril 1941 )  
Doc. 12 *Le Courrier de l'Air* (n° 21 , septembre 1941).  
Doc. 13 *Combat* (n° 1, avril 1942).  
Doc. 14 *Libérer et Fédérer* (n° 1, 14 juillet 1942).  
Doc. 15 *Combat*, supplément régional du Languedoc (14 juillet 1942).  
Doc. 16 Tract « Pas un homme en Allemagne »  
Doc. 17 *Libération* (n° 26, 10 avril 1943).  
Doc. 18 Bulletin intérieur de l'A.S. de la région de Toulouse (n° 5, 20 août 1943).  
Doc. 19 *Le Franc-Tireur* (n° 31, 6 mai 1944).

### DE "L'AVANT-GUERRE" A "L'APRES-GUERRE"

- Doc.20 La France en 1939 et en 1945

# VICHY, LA COLLABORATION

## Document 3 - Discours du "vent mauvais" (12 août 1941).

Le "vent mauvais", c'est le "malaise" du peuple français, le "désordre des idées et des choses".

Pétain en analyse les causes externes et internes.

À l'extérieur la guerre, la radio de Londres, la relation avec l'Allemagne contribuent à faire douter les Français. À l'intérieur, le mal provient du "trouble des esprits, de la pénurie des hommes, de la raréfaction des produits".

Par ailleurs le chef de l'État français constate une "incontestable reprise" et "l'immense travail accompli". Le "vent mauvais" ne serait-il donc que "faux bruits et intrigues" ?

Les coupables sont désignés : "les partisans de l'ancien régime" et "les serviteurs des trusts".

Si le message appelle à l'effort, au sacrifice, à l'épreuve salvatrice : « *nous souffrirons encore* », il frappe par l'annonce des sanctions, des exclusions et des mesures.

- Sanctions contre les responsables des comités d'organisation économique qui ont la charge de désigner des hommes pour « *négoier avec l'Allemagne et pour assurer une équitable répartition des matières premières indispensables à nos usines* », contre « *les fonctionnaires coupables de fausses déclarations en matière de sociétés secrètes* », contre « *les responsables de notre désastre* » (le procès de Riom s'ouvre le 19 février 1942).

- Exclusion des partis politiques et de la Franc-Maçonnerie : « *l'activité des partis politiques et des groupements d'origine politique est suspendue* », « *Les titulaires des hauts grades maçonniques (...) ne pourront plus exercer aucune fonction publique,* »

Le maréchal annonce la promulgation imminente de la Charte du Travail, évoque assez vaguement la future constitution, insistant sur le principe fondamental : « *L'autorité ne vient plus d'en bas. Elle est proprement celle que je confie ou que je délègue.* » Un train de mesures pour faciliter l'action de la police et de la justice et pour assujettir (ce *tous les ministres et hauts fonctionnaires devront me prêter serment de fidélité*) complètent le discours du "vent mauvais", expression qu'on pourrait retourner pour désigner la radicalisation du gouvernement de Vichy.

## Document 4 - Discours de Pierre Laval annonçant la Relève (22 juin 1942).

Revenu au pouvoir comme "chef du gouvernement" depuis le 18 avril 1942, Laval infléchit la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie (cf. Doc. 16). L'allocution aux ouvriers français du 22 juin est transcrite intégralement à la une de *La Dépêche* du 24.

Laval propose "la Relève" des prisonniers par les ouvriers, sans toutefois être précis sur les modalités. Hitler a accordé 50 000 prisonniers de guerre contre 150 000 ouvriers spécialisés, mais il exige en tout 250 000 travailleurs.

Si Laval en appelle à la solidarité, son argumentation tend à culpabiliser certains, « *ceux d'entre vous qui travaillaient dans les usines* » qu'il oppose aux « *milliers d'autres Français qui étaient aux armées* ». La générosité devient un devoir (terme qu'il emploie en fin de discours).

La Relève est aussi une nécessité dans le projet politique du chef du gouvernement, "une nouvelle Europe", débarrassée du communisme, ce qui autorise la célèbre phrase :

« *Je souhaite la victoire de l'Allemagne parce que sans elle le bolchevisme s'installerait partout* », puis, « *le socialisme s'installera partout en Europe et la forme qu'il trouvera en France sera dessinée par notre caractère national.* »

Dans ce "monde nouveau", la France aura la place qu'elle aura méritée par le sacrifice qu'elle aura consenti. Pétain dans son message du "vent mauvais" osait affirmer à propos des prisonniers : « *leur esprit, fortifié par la vie des camps, mûri par de longues\*réflexions, deviendra le meilleur ciment de la Révolution Nationale.* »

De même Laval se permet de remarquer : « *De nombreux ouvriers sont sans travail, alors que l'Allemagne a un besoin urgent de main-d'oeuvre.* » La Relève serait ainsi une solution à une situation absurde. Reprenant les arguments de la propagande nazie il complète par une incitation financière, « *je sais qu'ils toucheront d'abord une prime de séparation, des salaires élevés.* »

Laval affirme par ailleurs sa mission de chef, égratigne son prédécesseur qui a « *laissé passer le moment de la libération* », et tout comme Pétain, élude certaines explications, en fournit de fallacieuses, désigne des coupables.

Comment tout cela pouvait-il être reçu dans une France affamée et malmenée?

### **Document 5 - Discours de Xavier Vallat sur la création de la Légion Française des Combattants (*Le Légionnaire*, n° 1, 14 novembre 1940).**

### **Document 6 - Instruction sur la collaboration de la Légion Française des Combattants avec les Représentants du Pouvoir Central (30 avril 1941).**

### **Document 7 - Les Statuts de la Légion (*Le Légionnaire*, 14 novembre 1940).**

Le 29 août 1940 est fondée la Légion Française des Combattants qui regroupe les mouvements préexistants. Elle a pour mission de soutenir la Révolution Nationale. Dans le numéro 1 du *Légionnaire* et dans un numéro spécial *L'Espoir Français* de 1941, un an après sa création, elle est abondamment présentée.

Si les références historiques ne sont pas oubliées, l'insistance se fait surtout sur son objectif. La Légion doit aider le Maréchal à régénérer le pays :

« *La mission confiée aux anciens combattants est basée sur la trilogie Travail-Famille-Patrie. Elle est ainsi définie :*

*1° se grouper en une seule famille ; 2° s'entraider fraternellement ;*

*3° travailler au salut du pays en accord avec les pouvoirs publics.*

- Deux circulaires des 26 février et 30 avril 1941 organisent la collaboration de la Légion et des pouvoirs publics, et *L'Espoir Français* souligne l'originalité de cette conception, reflet de la spécificité de la Nation française constamment glorifiée. Cependant si l'organigramme est simple, chaque échelon administratif étant "encadré, contrôlé, éclairé, instruit, animé", la variété même de ces termes montre le flou de l'action des légionnaires et annonce les frictions entre les protagonistes et les difficultés de ce qui est qualifié de "mouvement civique de l'État nouveau". C'est la guerre qui donne au Légionnaire sa légitimité :

« *Peuvent être légionnaires tous les Anciens Combattants des guerres de 1914 et de 1939, ainsi gîte les A. C. des Théâtres d'Opérations Extérieures qui ont vu le feu et qui s'y sont comportés dignement.* » (premier cas des conditions requises).

C'est le serment qui l'engage et en fait "le chevalier des temps modernes" :

« Je jure de continuer à servir la France avec honneur dans la paix comme je l'ai servie sous les armes.

Je jure de consacrer toutes mes forces à la Patrie, à la Famille, au Travail.

Je m'engage à pratiquer l'amitié et l'entraide vis-à-vis de mes camarades des deux guerres, à rester fidèle à la mémoire de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur.

J'accepte librement la discipline de la Légion pour tout ce qui me sera commandé en vue de cet idéal. »

**Document 8 - Recrutement et radiation du S.O.L (Règlement sur l'Organisation des Services d'Ordre Légionnaire, Titre I, Chapitre II). Rapport sur l'état d'esprit du S.O.L ( 20 novembre 1942 ).**

Le 12 décembre 1941 naît le Service d'Ordre Légionnaire, sous l'impulsion de Joseph Darnand qui le dirige en prenant le titre d'Inspecteur Général.

Le S.O.L. se présente comme "un instrument révolutionnaire" au service d'un "État autoritaire et hiérarchisé", "une élite agissante" (Règlement sur l'Organisation des Services d'Ordre Légionnaires, préambule) composée de Français "d'origine" ou ayant "acquis la nationalité française depuis 15 ans minimum" (Règlement, Titre I, Chap. II, paragraphe 1).

La Légion dont il fait partie dans le cadre départemental ne peut combattre efficacement les adversaires de la Révolution Nationale (on est bien loin du credo imprimé dans *L'Espoir français* : "chaque Français approuve l'idéal de la Légion"). Il faut pouvoir mener "un coup de force". En conséquence le recrutement privilégie la jeunesse et la motivation. Une fois engagé, le volontaire S.O.L. ne peut aisément se démettre à la différence du Légionnaire Ancien Combattant :

*« Les membres de la Légion Française des Combattants peuvent à tout moment démissionner de la Légion »* (Statuts de la Légion, Titre II, Article 11).

*« Il faut poser ce principe absolu : que le Service d'Ordre Légionnaire n'est pas un organisme dans lequel on entre ou d'où l'on sort sur un simple coup de tête »* (Règlement, Titre I, Chap. II, par. 2).

Pour Darnand, le S.O.L. n'est qu'une étape car il lui manque l'autonomie.

**Document 9, - Recrutement et radiation de la Milice (Règlement général sur l'Organisation de la Milice Française, février 1943, Titre I, Chapitre II).**

**Document 10 - Discours de Joseph Darnand à l'occasion de la création de la Milice (30 janvier 1943).**

Le 30 janvier 1943, Darnand obtient satisfaction : le S.O.L. devient Milice Nationale dépendant du Chef du Gouvernement.

LOI n° 63 du 30 janvier 1943 relative à la Milice Française

Le Chef du Gouvernement,  
Vu les actes constitutionnels n<sup>os</sup> 12 et 12 bis ;  
Le conseil de cabinet entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1<sup>er</sup> - La Milice Française, qui groupe des Français résolus à prendre une part active au redressement politique, social, économique, intellectuel et moral de la France, est reconnue d'utilité publique.

Ses statuts annexés à la présente loi sont approuvés.

Art. 2 - Le Chef du Gouvernement est le chef de la Milice Française.

La Milice Française est administrée et dirigée par un Secrétaire Général nommé par le Chef du Gouvernement.

Le Secrétaire Général représente la Milice Française à l'égard des tiers.

Art. 3 - Les conditions d'application de la présente loi seront fixées par arrêtés du Chef du Gouvernement.

Art. 4 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 30 janvier 1943

Pierre LAVAL

En présence du chef du gouvernement, Joseph Darnand prononce un long discours-programme inaugural.

Il dresse un historique de la Légion et du S.O.L., "entravés" par les opposants et les peureux. La transformation du S.O.L. est justifiée car la situation a empiré, il en souligne la gravité à plusieurs reprises:

*« A la faveur de la misère et de la souffrance une foule abusée est prête à suivre les meneurs associés du gaullisme et du communisme (...). Un patriotisme décadent sert de base à l'alliance monstrueuse de ces meneurs avec des chefs de guerre humiliés et ambitieux pour orienter les forces populaires vers une lutte politique habilement camouflée en revanche militaire. »*

*« Un danger domine tous les autres : le bolchevisme. » « La guerre civile est préparée. »*

La Milice est présentée à la fois comme une nécessité et une récompense pour le rôle joué par le S.O.L. d'Afrique du Nord.

Darnand expose sa mission : vigilance, propagande (à ce propos on peut lire *« Nous avons souvent dit que l'on ne devait pas, à notre avis, rechercher une majorité et que le peuple devait être commandé et non pas suivi »*), action politique. Il faut que la Milice soit "associée" au pouvoir afin de mener à bien la Révolution Nationale, redressement qui s'obtiendra par des actions individuelles et collectives.

Darnand compte surtout sur la Franc-Garde, "corps d'élite" et police politique.

Ainsi pourra-t-on atteindre l'idéal des 21 points du S.O.L. qui "restent la Charte Politique de la Milice Française",

L'enjeu est sans ambiguïté ;

*« Nous avons manifesté hautement notre volonté de voir instaurer en France un régime autoritaire, national et socialiste, permettant à la France de s'intégrer dans l'Europe de demain. »*

Le discours se termine sur ces mots :

*« Donnez-nous le pouvoir et vous ne serez pas déçu. »*

Le pouvoir de Darnand s'accroît au début de l'année 1944 : le 1<sup>er</sup> janvier, il est nommé Secrétaire d'Etat au maintien de l'ordre ; le 10, son autorité s'étend sur l'ensemble des forces de police. Le 18 mars, Pierre Laval adresse aux administrations concernées (police et préfetures) une circulaire dans laquelle il précise :

*« L'accomplissement de la mission que la loi du 30 janvier 1943 assigne à la Milice Française l'amènera à prendre une part croissante au maintien de l'ordre public.*

*La participation de sa Franc-Garde à certaines opérations de police est à l'heure actuelle particulièrement souhaitable afin de renforcer les Forces de Maintien de l'Ordre. »*

Il en fixe les modalités et rappelle son autorité :

« *Je suis seul habilité à requérir la Franc-Garde après avoir entendu le Secrétaire Général de la Milice Française (...). Ces consignes doivent être exécutées à la lettre. En effet, leur application est indispensable pour que les opérations assumées par la Milice restent dans la légalité.* »

Cette réglementation serrée est destinée à assurer une cohésion entre les forces de Police et la Milice, l'année 1943 ayant été émaillée d'incidents, mais aussi à freiner autant que possible la progression de Darnand. Peine perdue, le Chef de la Milice accède au secrétariat d'Etat à l'Intérieur le 13 juin et les miliciens continuent de sévir avec insolence et violence

#### **Document 11 - Tract signé "Légion Française Gaulliste" (26-27 avril 1941).**

La Révolution Nationale est le grand dessein de Pétain. Son service de propagande et la Légion Française des Combattants oeuvrent conjointement au succès du "redressement".

Au début de l'Occupation, ceux qui n'ont pas accepté l'armistice s'efforcent de combattre Vichy en élaborant des tracts qui reprennent ses propos pour les dénoncer. C'est le cas de quelques exemplaires trouvés par la Police toulousaine dans la nuit du 26 au 27 avril 1941 près de la basilique Saint-Sernin. Le tract est signé par une "Légion Française Gaulliste". Il ironise sur la Révolution Nationale, stigmatise l'armistice et la collaboration, condamne les hommes de Vichy, et appelle au Gaullisme dans un style et avec une orthographe autant fantaisistes qu'énergiques.

#### **Document 12 - *Le Courrier de V Air* (n° 21, septembre 1941).**

L'information peut aussi arriver par le ciel, lancée d'un avion anglais.

*Le Courrier de l'Air* d'un format 12 x 16, pratique pour la "distribution" et la "redistribution" informe, explique, encourage, adopte parfois un ton plus polémique, ne dédaigne pas l'humour.

Dans la nuit du 10 au 11 septembre 1941, le numéro 21 est lancé sur un secteur de Toulouse s'étendant de Croix-Daurade à Saint-Michel. Averti, le Commissariat Central envoie des patrouilles qui récupèrent 420 tracts. Combien ont échappé aux agents ? La B.B.C, selon certains informateurs, aurait annoncé le largage dans une de ses émissions dont *Le Courrier de l'Air* précise les horaires en page 2.

Un mois plus tard, ce sont les communes de Fontenilles et Saint-Lys qui reçoivent la visite nocturne des messagers de la France Libre. 250 exemplaires du numéro 24 sont saisis dans les champs et chez les habitants proches par les gendarmes, qui estiment qu'il s'agit de la totalité.

#### **Document 13 - *Combat* (avril 1942).**

*Combat* est né d'une fusion entre le premier journal d'Henri Frénay, *Les petites Ailes*, et *Liberté*, fondé par François de Menthon et Edmond Michelet.

Le premier numéro sort à Grenoble en décembre 1941. La mention "N° 1" du journal d'avril 1942 correspond probablement à un tirage régional. Le jour de l'édition n'est pas précisé mais en parcourant l'article "Alerte" on peut le placer avant le retour de Laval au pouvoir le 18 avril.

*Combat* est l'organe du mouvement du même nom. La tâche essentielle est de sensibiliser l'opinion, c'est pourquoi la rédaction répond point par point à la propagande de Vichy, dans un style aussi appuyé, sans dédaigner l'ironie : « *deux entrevues ont eu lieu, à quelques jours de distance, entre le maréchal Pétain et Pierre Laval. Les deux hommes ont-ils eu le temps d'échanger des souvenirs sur le 13 décembre, par exemple ?* »

Dans sa "Chronique Ouvrière", *Combat* oppose la "Révolution véritable" à la "Révolution Nationale", duperie des ouvriers par la Charte du Travail.

Il dénonce l'État Français dans sa relation utopique avec l'Allemagne, son abaissement : "une

politique qui a cru désarmer le vainqueur à force de servilité", "la place du domestique", "indignes dirigeants". Il souligne le caractère répressif de Vichy et démontre longuement, chiffres à l'appui, les mensonges du gouvernement sur les problèmes du ravitaillement.

D'autres informations chiffrées, précises, qui semblent provenir du NAP-Fer, permettent aux lecteurs de mesurer la "livraison de matériel à l'Allemagne".

L'objectif de la résistance de *Combat* est double ; la libération inscrite dans l'en-tête, "Organe du Mouvement de Libération Française" et le changement qu'elle permettra : « *Ainsi le jour où nous aurons chassé le Nazisme de notre sol nous pourrons, tous unis dans la communauté nationale, faire notre véritable révolution* ».

#### **Document 14 - *Libérer et Fédérer* (n°1, 14 juillet 1942).**

*Libérer et Fédérer* dépasse aussi le cadre de la guerre. La particularité de ce mouvement de mouvance socialiste est son implantation surtout régionale et le caractère fédéraliste de son projet, sur lequel insiste le point "g" du "Programme d'Action" exposé en page 2.

C'est à dessein que le premier numéro paraît le 14 juillet. C'est un acte de "résistance à l'oppression", droit naturel et imprescriptible fondé par la Déclaration des Droits de L'homme et du Citoyen. Il s'enracine dans l'histoire révolutionnaire, dans 1789, dont le 14 juillet est ainsi qualifié : "un des points de repère les plus lumineux de l'histoire de l'humanité", "date rayée sournoisement du calendrier de Vichy". On est en droit de penser que la commémoration s'étend au 14 juillet 1790 et au serment des gardes nationaux, les fédérés, engagement qui fonde la fraternité des peuples.

Le théoricien du mouvement est Silvio Trentin, député socialiste italien, en exil dans la région toulousaine depuis 1924, ancien professeur de Droit.

#### **Document 15 - *Combat*, supplément régional du Languedoc (14 juillet 1942).**

Il existe une édition régionale *Combat du Languedoc et du Roussillon*. Ce document en est probablement une édition spéciale réalisée au soir du 14 juillet 1942, remerciant les Toulousains d'avoir courageusement et massivement "déferlé".

On retrouve les mots de la Révolution Française, "refus de l'oppression", "vivre libre", "une France fraternelle", "la République", mais aussi ceux de la conjoncture, "dégoût de la collaboration", "résister à l'ennemi et à la dictature totalitaire".

#### **Document 16 - Tract : « Pas un homme en Allemagne ».**

Depuis Montoire, Vichy s'efforce constamment de fournir des travailleurs français pour les usines allemandes.

Le gouvernement mise sur le volontariat, mais c'est un échec malgré la propagande alors que les exigences de l'occupant s'accroissent.

Le 21 mars 1942 Sauckel, Gauleiter de Thuringe, est nommé par Hitler "plénipotentiaire au recrutement et à l'emploi de la main-d'oeuvre". Au début du mois de juin il réclame 250 000 ouvriers. C'est la raison pour laquelle Laval prononce le discours du 22 juin (cf. Doc. 4). Il n'obtient pas le succès escompté puisqu'au 1<sup>er</sup> septembre seulement 53 000 hommes sont partis. Sauckel accentue la pression menaçant d'appliquer une ordonnance générale du 2 août permettant la réquisition de la main-d'oeuvre masculine et féminine. Laval cède du terrain en instituant le "Service national du Travail" qui ne met pas fin à la Relève, mais qui est censé pallier son insuffisance, la compléter. Cette loi du 4 septembre 1942 oblige les hommes de dix-huit à cinquante ans et les femmes de vingt-et-un à trente-cinq ans à « *effectuer tous les travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation* ».

Le tract « Pas un homme en Allemagne » est surchargé d'une datation manuscrite au crayon "déc. 42", probablement postérieure.

Le contenu semble bien confirmer : "partir volontairement en Allemagne", "se laisser expédier", "pseudo-relève" renvoient à la Relève et au Service national du travail. « *L'Allemagne est au bord de l'abîme* » peut être une allusion au débarquement en Afrique du nord.

Le tract est un appel à tous les Français, « *vous ne travaillerez pas pour l'ennemi* », « *toute la France debout contre la honte et la trahison* ». Il menace ceux qui partiront volontairement ou non qui seront coupables de "crimes de trahison". Il est signé par les grands mouvements en cours d'unification et les communistes, processus difficile mais qui n'empêche pas un front unitaire contre l'aide aux usines ennemies.

Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, 186 000 départs sont comptabilisés. Ce n'est pas suffisant aux yeux du Reich.

Vichy institue le STO le 16 février 1943. Les jeunes nés en 1920, 1921, 1922 devront obligatoirement partir travailler en Allemagne pendant deux ans.

### **Document 17 - *Libération* (10 avril 1943).**

*Libération* est fondé à Toulouse en 1941 par Emmanuel d'Astier de la Vigerie. Il rassemble ensuite des résistants très divers dans leurs convictions mais unis contre l'ennemi. En 1943, les trois grands mouvements *Combat*, *Libération*, *Le Franc-Tireur* fusionnent en zone sud dans les M.U.R., excepté dans le domaine de la propagande. Les trois journaux continuent leur travail auprès de l'opinion.

Le numéro 26 du 10 avril 1943 remplit son rôle, il informe les Français de la situation en Alsace, fournit les chiffres des livraisons à l'Allemagne.

Mais il fait davantage en exhortant la population non seulement à ne pas se décourager mais encore à s'engager :

« *Les Français ne doivent pas se montrer inférieurs à ces frères anonymes et lointains. Ils doivent eux-aussi se battre sur le front intérieur de la résistance, en luttant contre la déportation, en luttant contre l'occupant, en sabotant la machine de guerre allemande.* »

### **Document 18 - Bulletin intérieur de l'A.S. de la région de Toulouse (20 août 1943).**

Les groupes paramilitaires des trois grands mouvements de la zone sud se sont fondus dans l'Armée Secrète que ce bulletin confidentiel définit précisément comme une formation unique. Cela ne s'est pas réalisé sans difficultés (cf. la lettre codée saisie lors de l'arrestation du Docteur Dide). Vu l'enjeu le bulletin appelle à l'unité et à l'abandon des "jeux mesquins".

La publication est un outil de travail. Elle informe les clandestins faisant le tour de la situation internationale militaire, politique, diplomatique, précise éventuellement ses sources : "suivant des informations de source allemande officielle".

Elle est un document préparatoire à l'action partant de la méfiance envers les "résistants de la onzième heure", rappelant les règles élémentaires de sécurité pour soi et les autres, les relations à établir avec la population, et les techniques du combat de l'ombre.

Le passage abordant ces techniques a été supprimé par nous, acte de "censure" qui pose la question de l'enseignement des pratiques "terroristes"...

## Document 19 - *Le Franc-Tireur* (6 mai 1944).

*Le Franc-tireur* est né dans la région lyonnaise en 1941. Le responsable toulousain est Louis Marie Raymondis.

*Le Franc-Tireur* appelle à "l'insurrection nationale", à l'action pour la victoire imminente.

C'est déjà l'heure du bilan. Le journal propose sa lecture de la période qui s'achève : il s'agit de convaincre.

La Résistance est définie comme un double refus, refus de "l'armistice infâme", refus du "complot contre la liberté et la République". Ce refus s'est amplifié, « *et vite, la nation comprit que refuser la défaite c'était refuser deux tyrannies complices* ». Il est devenu national : « *La Nation entière a reconnu pour sienne la résistance* ».

' À la veille du débarquement, il est utile d'affirmer : « *le monde entier, l'ennemi lui-même savent que la France c'est la Résistance* » et que « *c'est une armée, c'est un gouvernement* » (les FFI sont créés depuis décembre 1943, le GPRF le sera le 2 juin 1944).

Outre l'évolution de l'engagement, on peut lire ses caractéristiques, la Résistance est "gaulliste, nationale, populaire et républicaine". C'est un modèle politique victorieux qui a éliminé ses deux ennemis, "le racisme bestial hitlérien" et le "sordide fascisme vichyssois".

Le journal rend hommage à de Gaulle, le "premier résistant français" et aux "héroïsmes épars" des débuts. Il dresse un violent réquisitoire contre ceux qui ont choisi la collaboration, Pétain, "misérable vieillard, vieux fourbe", et son entourage, "lie humaine, sombres bandits".

## ÉTAT FRANÇAIS

Messsage du Maréchal de France,  
chef de l'Etat, au peuple français.

Français,

J'ai des choses graves à vous dire.  
De plusieurs régions de France, je sens se lever, depuis quelques semaines, un vent mauvais.

L'inquiétude gagne les esprits: le doute s'empare des âmes. L'autorité de mon Gouvernement est discutée: les ordres sont souvent mal exécutés.

Dans une atmosphère de faux bruits et d'intrigues les forces de redressement se découragent. D'autres tentent de se substituer à elles, qui n'ont ni leur noblesse, ni leur désintéressement. Mon patronage est invoqué trop souvent, même contre le Gouvernement, pour justifier de prétendues entreprises de salut, qui ne sont, en fait, que des appels à l'indiscipline. Un véritable malaise atteint le peuple français.

.....

- Les troupes de l'ancien régime sont nombreuses. J'y range sans exception tous ceux qui ont fait passer leurs intérêts personnels avant les intérêts permanents de l'Etat — maçonnerie, partis politiques dépourvus de clientèle, mais assoiffés de revanche, fonctionnaires attachés à un ordre dont ils étaient les bénéficiaires et les maîtres — ou encore ceux qui ont subordonné les intérêts de la patrie à ceux de l'étranger. Un long délai sera nécessaire pour vaincre la résistance de tous ces adversaires de l'ordre nouveau, mais il nous faut, dès à présent, briser leurs entreprises, en décimant les chefs.

Le problème du Gouvernement dépasse donc en ampleur le cadre d'un simple remaniement ministériel.

Il réclame, avant tout, le maintien rigide de certains principes.

L'autorité ne vient plus d'en bas. Elle est proprement celle que je confie ou que je délègue.

Je la délègue, en premier lieu, à l'amiral Darlan, envers qui l'opinion ne s'est montrée ni toujours favorable ni toujours équitable, mais qui n'a cessé de m'aider de sa loyauté et de son courage.

Je lui ai confié le ministère de la défense nationale, pour qu'il puisse exercer sur l'ensemble de nos forces de terre, de mer et de l'air, une action plus directe.

.....

En 1917, j'ai mis fin aux mutineries.  
En 1940, j'ai mis un terme à la déroute.  
Aujourd'hui c'est de vous-mêmes que je veux vous sauver.

A mon âge lorsqu'on fait à son pays le don de sa personne, il n'est plus de sacrifice auquel l'on veuille se dérober. Il n'est plus d'autre règle que celle du salut public.

Rappelez-vous ceci :

Un pays battu, s'il se divise, est un pays qui meurt.

Un pays battu, s'il sait s'unir, est un pays qui renait.

Vive la France !

PH. PÉRAUX.

# LA DÉPÊCHE

ÉDITION DU SOIR

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

Le Petit Toulousain

1 FRANC

Direction : 57, rue Bayard, Toulouse. — Téléph. 259.51  
Bureaux de Paris : 4, fg. Montmartre. — Tél. : Gutenb. 34.02

72<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 27.011  
MERCREDI 24 JUIN 1942

## aux ouvriers français



Le président Pierre LAVAL.  
(Photo A. Carrière et.)

« Vous pouvez rendre aux combattants le bien que vous avez reçu d'eux. C'est la relève qui commence !... »

» Une république plus jeune, plus humaine, plus forte doit naître : le socialisme s'instaurera partout et la forme qu'il trouvera en France sera dessinée par notre caractère national. »

« Je souhaite la victoire de l'Allemagne parce que, sans elle, le bolchevisme, demain, s'installerait partout... »

« C'étaient les soldats, pendant la guerre, qui exposaient leur vie pour protéger le labeur des ouvriers; aujourd'hui ce sont les ouvriers qui peuvent rendre aux combattants le bien qu'ils ont reçu d'eux... »

« Il faut que les ouvriers en masse comprennent qu'ils ont aujourd'hui un devoir de solidarité à remplir. La reconnaissance de la nation montera vers eux... »

« C'est d'eux, pour une large part, que va dépendre désormais le sort de nos prisonniers... »

## UN APPEL DU PRÉSIDENT LAVAL

Votre, 23 juin. — Voici le texte de l'allocution que le président Laval a prononcée hier soir, à 20 heures, et qui a été radiodiffusée par tous les postes d'Etat :

Le 20 avril dernier, je vous ai dit le but que je poursuivais, mais je ne vous ai pas caché que la tâche à accomplir serait rude. Le gouvernement devait, sans attendre, s'efforcer de résoudre nos problèmes intérieurs délicats, comme celui du réajustement. Vous avez suivi notre effort. Nous avons réussi à maintenir la nation en pain et nous avons mis tout en œuvre pour améliorer et répartir des titres.

Le réajustement des grands centres est, je le sais, encore mal assuré; le manque de moyens de transport et une mauvaise organisation administrative à laquelle nous tenons chaque jour de remédier sont parmi les causes de nos difficultés.

Dans un pays qui souffre, les privations doivent être également supportées par tous. Nous ne saurions tolérer que le privilège de l'argent permette à certains de se soustraire aux sacrifices exigés. Nous ne saurions davantage accepter que des agents responsables laissent se perdre ou s'avarier des denrées inutilisables.

Il est des cas qui appellent la sévérité de la loi et un juste châtiment. Le gouvernement, qui est résolu à accomplir tout son devoir, ne reculera devant aucune décision pour assurer la vie et la nourriture de la population.

Le message que je vous adresse aujourd'hui concerne des problèmes plus graves, sur nos difficultés, présentes, sur les moyens par lesquels nous pourrions tenter de le résoudre. Je pourrais vous fournir d'amples explications. Dans ce domaine les actes valent mieux que les paroles. Par un effort tenace, persévérant, le gouvernement fera tout ce qui est humainement possible pour alléger vos souffrances.

### Notre génération ne peut pas se résigner à être une génération de vaincus

Je veux vous parler avec simplicité et avec une grande franchise. Nous vivons des moments difficiles. Nous aurons encore à subir des privations. Ce moment durera autant que durera la guerre, et quelque temps après. Mais pour moi, chef du gouvernement, ce n'est pas cela qui est grave, ce moment nous le passerons dans la peine et dans la difficulté. MAIS IL Y A UN MOMENT PLUS REDOUTABLE ET, POUR MOI, PLUS ANGOISSANT. C'EST CELUI OU L'ON FIXERA POUR UNE LONGUE DURÉE LE SORT DE LA FRANCE. NOTRE GÉNÉRATION NE PEUT PAS SE RÉSIGNER À ÊTRE UNE GÉNÉRATION DE VAINCUS.

Je voudrais que les Français sachent monter assez haut, pour se mettre au niveau des événements.

# à VICHY, le 30 Janvier 1943 devant le Chef du Gouvernement, à l'occasion de la création de la " Milice Française "

STRICTEMENT CONFIDENTIEL  
NE PAS COMMUNIQUER à la Presse

## MONSIEUR LE PRESIDENT,

J'ai la fierté de vous présenter les Camarades qui sont groupés autour de moi, qui ont sacrifié à leur idéal leurs intérêts et souvent leur éducation. Ce sont eux qui ont donné naissance et animation au Mouvement que sa jeunesse, sa foi et sa force ont dégagé de la masse confuse et morte des Français de bonne volonté.

Certains sont mes amis de toujours. D'autres, les collaborateurs qui ont créé avec moi la Légion Française des Alpes-Maillans. La plupart n'étaient jeunes, il y a un an. Aujourd'hui, après une année de labeurs mélangés côte à côte, nous formons une grande équipe, qu'un idéal commun, qu'une même volonté révolutionnaire ont unis pour le meilleur comme pour le pire.

Je suis sûr de parler en leur nom à tous. Maintenant le Président, en vous exprimant notre espoir d'hommes et notre reconnaissance de Français pour la tâche ingrate mais combien grande que vous continuez à mener avec ténacité au service de la Patrie.

Après avoir salué en vous le Chef du Gouvernement de la France, nous nous permettons d'examiner votre sympathie de combattants au courageux homme d'Etat, qui, lui aussi, porte dans sa chair la marque d'une blessure glorieuse et conceit en vous chaque jour le sacrifice de sa vie.

Cette journée marque dans notre effort Monsieur le Président, la fin d'une étape qui n'a duré qu'un an. Je ne propose

de faire devant vous un rapide bilan des résultats obtenus. Il ne sera plus facile ensuite de tracer la route que nous sommes appelés à suivre dans l'avenir.

En créant cette phase si brève de notre activité, il ne s'est partagé entre deux continents.

Je ne pourrai défendre, d'une part, d'une certaine amertume. Nous nous sommes élevés maintenant aux obligations qui s'opposent au redressement français. Nous avons épuisé leur nombre et leur puissance. Nous savons que le but est encore très loin d'être atteint et nous avons perdu les dangers. Il nous faut nous en consacrer trop longtemps de nos échecs.

Par contre, le contact des réalités nous a enrichis d'une expérience que nous avons déjà su mettre à profit. En nous d'un an, en effet, nous avons appris à nous organiser, à nous constituer, à nous juger. Notre pensée s'est précisée davantage. Nos attitudes se sont corrigées et améliorées.

Les événements eux-mêmes, en nous obligeant à modifier constamment nos méthodes, nous ont renforcés, purifiés, dans notre conviction absolue en un idéal inébranlable.

Nous avons eu nécessairement, lors de la création même de notre Mouvement, d'exprimer cet idéal en un accord qui nous avait vus dépendre et braver les épreuves et en nous S. O. L.

Sur le plan intellectuel et moral, nous nous sommes déclarés contre l'égoïsme bourgeois pour la solidarité et contre

l'individualisme pour l'esprit communautaire.

Sur le plan politique, contre la décadence pour l'avenir.

Sur le plan social, contre la lutte de faucon pour la primauté du travail, contre la constitution problématique pour la justice sociale.

Examinant ensuite les adversaires acharnés de ces idées et de ces sentiments, nous nous sommes déclarés en face contre les Francs-maçons, contre les gauchistes, contre les juifs et contre les bolcheviks.

Contrairement aux vingt et un points S. O. L., à Lyon et à Marseille, nous avons pris une position politique comme équivoque, sur le plan extérieur comme sur le plan intérieur.

Nous avons tenu à nous montrer tels que nous sommes. C'est ce qui n'aurait pas encore à nous considérer comme de simples réactionnaires, nous avons manifesté hautement notre volonté de voir restaurer en France un régime autoritaire, national et socialiste, personnel à la France et s'intégrer dans l'Europe de demain.

Nos convictions n'ont pas varié. Elles ne varieront pas. Les vingt et un points S. O. L. restent la Charte Politique de la Milice Française.

C'est dans le cadre restreint, mais fort, du S. O. L., que nous avons pu ainsi nous affirmer.

Un rassemblement de masse tel que la Légion nous permettait pas de grouper d'une façon suffisamment homogène des